

LE SINGULIER

Sète : le chantier du parking Aristide-Briand visé par une nouvelle plainte explosive

Article En Ligne 4 minutes le 5 Juin 2025

Par [Fathi Driouche](#)



Le Collectif Bancs Publics, appuyé par plusieurs associations, dépose une nouvelle plainte d'une rare gravité contre la municipalité sétoise et les acteurs du chantier. En cause, des irrégularités majeures autour du parking souterrain, et un pompage massif d'eau souterraine jugé illégal.

Le climat se tend encore d'un cran autour du très contesté chantier du parking Aristide-Briand. Ce mercredi 4 juin, lors d'une conférence de presse tenue au cœur de la ville, le *Collectif Bancs Publics*, le *Comité des usagers du bassin de Thau du cycle de l'eau* et la *prud'homie du bassin de Thau* ont annoncé avoir déposé une nouvelle plainte pour faux, usage de faux, escroquerie, et atteinte à la loi sur l'eau. La procédure s'appuie sur un référé environnemental d'urgence, une action rarissime en France, déposée seulement à quatre

reprises à ce jour. L'objectif est clair, suspendre la construction du parking avant qu'il ne soit trop tard.

Selon les associations, ce chantier accumule les manquements, oubliant les obligations élémentaires du droit de l'environnement. Une visite d'huissier réalisée le 24 mars dernier a permis de constater des irrégularités majeures dans le pompage des eaux souterraines. Aucune étude d'impact n'a été réalisée pour anticiper les effets sur l'environnement, alors même que cette obligation est incontournable selon le code de l'environnement. Une dérogation a été accordée, mais elle repose sur des données que les plaignants qualifient aujourd'hui de truquées.

L'avocat Stéphane Fernandez, qui représente les associations, pointe le cœur du scandale. Un rapport de la société *Antea Group* avait évalué les pompages à 12 semaines, à un débit inférieur à 30 mètres cubes par heure, ce qui permettait à la municipalité d'échapper à une étude d'impact. Or, selon les constats réalisés sur place, le débit réel serait de 35 mètres cubes par heure, une violation manifeste du seuil autorisé. Par an, ce sont près de 200 000 mètres cubes d'eau qui auraient été extraits, l'équivalent de 80 piscines olympiques ou de huit millions de bouteilles d'eau. Une aberration écologique insensée, dénoncent les plaignants, d'autant plus que ces pompages devront être répétés chaque année pour éviter l'inondation du parking, bâti sur de l'eau.

Pour Christophe Lalia, membre du *Collectif Bancs Publics*, le constat est accablant. Il affirme que tout ce que l'on voit dans ce parking est du faux, que la surface donne une impression de légalité, mais que tout le fond repose sur des irrégularités. Malgré le passage en force du chantier, la nature résiste, ajoute-t-il, en évoquant une série de dysfonctionnements survenus ces dernières semaines. Le collectif ne compte pas abandonner le combat, même si la majorité municipale mise sur l'usure et la lenteur judiciaire.

La justice devra dans un premier temps décider si ce référé est recevable. Si tel est le cas, une date d'audience devrait être fixée dans les quinze jours. Le tribunal pourrait alors décider de suspendre purement et simplement la construction en attendant le jugement au fond. En parallèle, une autre audience décisive approche. Le 16 juin 2025 à 14h, François Comminhes et Christophe Clair devront comparaître devant le tribunal correctionnel de Montpellier, aux côtés de plusieurs entreprises partenaires du chantier, dans le cadre d'une Citation Directe déposée par 160 citoyens [\[lire ici\]](#). Le dossier, long de 122 pages, évoque des faits graves. Faux et usage de faux, tentative d'escroquerie au jugement, prise illégale d'intérêts, menaces réitérées et abstention volontaire de prévenir un sinistre susceptible de mettre en danger des personnes.

Ce que les citoyens dénoncent depuis le début ne relève plus du simple soupçon. Les faits sont consignés, les preuves s'empilent et les contradictions s'exposent. Dans les prochains jours, la justice dira si le chantier peut continuer à s'enfoncer ou s'il doit s'arrêter net.